



TERMES DE REFERENCE (TDR)

Groupe de travail « formations sur la protection »

1. Contexte et justification

Le Burkina Faso fait face à une crise de protection consécutive à la montée de la violence, qui, depuis 2015 et ce jusqu'à maintenant, a entraîné une dégradation sans précédent de la situation humanitaire du pays. Cette situation a conduit à l'activation du Cluster protection en décembre 2019. Ce cluster reste cependant confronté à de nombreux défis. Auparavant le Burkina Faso n'avait connu que des crises liées aux catastrophes naturelles (les inondations, la sécheresse et les invasions acridiennes) mais pas encore de crise humanitaire complexe affectant la protection de bon nombre de personnes.

Conscient de tous ces défis et dans un souci d'être plus efficace afin d'apporter une réponse efficiente, le Cluster Protection a procédé à la mise en place de plusieurs groupes de travail (GT) notamment celui chargé du volet « formations ». En effet, le système de coordination à travers les clusters est nouveau pour le Burkina et beaucoup d'acteurs de la protection ne maîtrisent pas encore les contours de la thématique. Le renforcement des compétences de ces acteurs y compris des autorités nationales, locales et militaires s'avère donc plus que nécessaire pour un mécanisme de coordination plus opérant et répondant au mieux aux préoccupations des populations affectées.

Ce groupe vient pallier certaines lacunes constatées en matière de coordination de formations notamment la duplication des efforts de renforcement des capacités ; le chevauchement des formations, l'absence de coordination dans le ciblage des acteurs qui bénéficient des formations, la difficulté du suivi et de l'évaluation des formations pour en mesurer la pertinence et l'impact, etc.

2. Objectifs du Groupe de travail

Ce groupe de travail « Formations sur la protection » a un objectif global et des objectifs spécifiques qui sont les suivants :

2.1. Objectif global

Le groupe de travail « Formations sur la protection » a pour mission d'évaluer les besoins en formations dans les différents domaines de la protection pour assurer l'appui en renforcement des capacités des membres du Cluster Protection, des autres secteurs issus de la coordination humanitaire y compris les structures de la société civile et des autorités politiques (les représentants du gouvernement), administratives et militaires. Aussi, le GT a-t-il pour ambition, à moyen terme, d'harmoniser les outils et approches en matière de formations.

2.2. Objectifs spécifiques

- Identifier et recenser les besoins en formation ayant un lien avec la protection y compris auprès des membres du cluster protection, des autres clusters et les structures affiliées au cluster ;
- Etudier la pertinence de la formation demandée en fonction de la localité et du public cible ;
- Organiser les formations selon les besoins et la disponibilité des ressources ;
- Budgétiser les sessions de formation ;
- Adapter la formation en fonction du public cible (PDI, communautés hôtes, autorités gouvernementales et locales, autres clusters, ONG, etc.) ;
- Animer des formations entrant dans nos domaines de compétences ;
- Organiser des formations de formateurs à sur des modules clés de la protection ;
- Identifier les formateurs ;
- Partager les liens de formations disponibles en ligne
- Recenser les modules déjà existants et les disponibiliser pour les facilitateurs
- Adapter et élaborer des modules de formation au besoin
- Suivi/évaluation des formations

3. Composition et organisation du groupe de travail

Le groupe de travail est composé :

- La co-coordonnatrice du Cluster protection
- Un (e) représentant (e) de l'OIM
- Une représentante du HCR
- Quatre (4) coordonnateurs des clusters sous nationaux
- Quatre (4) co-facilitateurs des domaines de responsabilité
- Un (e) représentant (e) du Gouvernement
- Un (e) représentant (e) d'une organisation non gouvernementale nationale
- Un (e) représentant (e) d'une organisation non gouvernementale internationale

La coordination des activités du GT est assurée par une coordonnatrice qui sera la co-coordonnatrice du Cluster (DRC) et une co-facilitatrice (OIM). Elles auront pour principales tâches de :

- Veiller à la participation de tous les membres aux travaux du Groupe de travail Formations sur la protection et à ce que les décisions soient prises de concert avec eux ;
- Créer et maintenir des mécanismes de coordination (réunions, groupes de diffusion des e-mails, WhatsApp, etc.) ;
- Assurer la diffusion d'informations sur le travail du Groupe ;
- Identifier les besoins en termes de formation avec les membres du groupe ;
- Identifier les personnes-ressources selon les besoins en formation exprimés ;
- Plaidoyer pour la mobilisation des formateurs internationaux et nationaux et des fonds
- Faciliter l'organisation des formations et la participation des membres du cluster ayant manifesté un intérêt ;
- Coordonner l'appui aux initiatives de formation sur le terrain à travers la mobilisation des experts formateurs ;
- Organiser des formations sur mesure en fonction des besoins et des spécificités
- Contribuer à la mobilisation des ressources pour les formations des différents acteurs membres du clusters protection ;
- Disponibiliser des modules de formations dans les différents domaines de protection (Protection de l'enfance (PE), Violences basées sur le genre (VBG), Logement, terre et biens (LTB), Lutte anti-mines (LAM)) y compris pour les domaines connexes, comme la santé mentale et le soutien psychosocial, le monitoring de protection, la protection à base communautaire, l'engagement communautaire et la protection en exploitation et abus sexuels ;
- Transmettre le compte – rendu des réunions du GT.

4. Résultats attendus

- Les membre du groupe du travail partagent leurs expériences et identifient les lacunes dans certains domaines qui nécessitent un renforcement des capacités ;
- Une cartographie des formations (réalisées et planifiées) avec les publics cibles est disponible et actualisée ;
- Les capacités et les compétences seront renforcées ;
- Un document retraçant les besoins en formation et établissant les priorités dans les renforcements de capacité est élaboré ;
- Une liste des formateurs est créée et est mise à jour de façon régulière ;
- Un chronogramme actualisé des formations est partagé.

5. Réunions et comptes – rendus

Les réunions se tiendront tous les 2 mois pour le suivi des activités et les comptes – rendus seront partagés 48 heures après la réunion. Cependant, des réunions ad hoc pourraient avoir lieu en fonction de l'urgence des besoins exprimés.

Ouagadougou, 15 décembre 2020